

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 30 (1922)
Heft: 5

Artikel: La fête du 14 Juillet 1791 à Yverdon et la répression bernoise
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24401>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FÊTE DU 14 JUILLET 1791 A YVERDON ET LA RÉPRESSION BERNOISE

Documents inédits.

On a souvent parlé, dans de nombreuses publications, des fêtes célébrées aux Jordils et à Rolle, les 14 et 15 juillet 1791, en souvenir de la Révolution française et de la prise de la Bastille. On sait aussi généralement que le gouvernement de Berne se montra, dans cette circonstance, d'une sévérité exagérée et impolitique et ne réussit, de cette manière, qu'à répandre dans les classes les plus instruites de la population vaudoise, un mécontentement qui, tout silencieux qu'il restât, n'en eut pas moins, quelques années plus tard, des conséquences graves pour l'ancien régime en Suisse.

Ce que l'on ignore encore souvent, c'est que des repas plus ou moins semblables à ceux de Lausanne et de Rolle, eurent lieu dans plusieurs autres villes du Pays de Vaud. Le nombre des participants fut généralement moins considérable ; il y eut peut-être moins de paroles prononcées qui fussent de nature à exciter la mauvaise humeur du gouvernement, mais celui-ci manifesta cependant sa réprobation ; il voulut rappeler les autorités locales à leur devoir et il le fit avec cette rudesse et ce manque d'égards qui ne pouvaient que semer des germes d'un ressentiment durable.

Il serait intéressant de connaître, à ce sujet, ce qui se passa dans les différentes villes vaudoises, et les registres de leurs Conseils pourraient sans doute fournir des renseignements intéressants et précieux. Ce serait probablement le cas pour ceux de Moudon où eut lieu, le 14 juillet 1791, un « goûter de la Baume ».

Trois extraits des registres des Conseils d'Yverdon que veut bien me communiquer notre très actif et dévoué collaborateur M. John Landry, me donnent l'occasion d'exposer ici complètement ce qui se passa dans cette ville. On trouvera ainsi dans les pages suivantes quelques indications nouvelles sur cette affaire qui passionna les esprits.

* * *

Sept jours s'étaient à peine écoulés depuis la fête de Rolle que le gouvernement de Berne envoya dans le Pays de Vaud une Haute Commission de quatre membres pour faire une enquête et leva une troupe vaudoise composée de petits détachements d'infanterie, d'une compagnie d'artillerie sous les ordres du major de Loës, d'Aigle, les dragons du major Rusillon et des chasseurs du capitaine Pillichody. Ces deux derniers officiers étaient Yverdonnois et allaient donner des preuves nombreuses de leur attachement à LL. EE. La troupe était commandée par le colonel du Fès, de Moudon, sous la haute direction du général de Gumoëns. Elle campa à Perroy et la Haute Commission siégea à Rolle.

Quatre personnes d'Yverdon avaient assisté au banquet des Jordils, à Lausanne, le 14 juillet. Deux d'entre elles portent des noms connus dans l'histoire de la Révolution vaudoise : Correvon de Martines, le futur sous-préfet d'Yverdon à l'époque de la République helvétique, et le justicier Louis Lambert, futur membre du Tribunal du Canton du Léman, et du Petit Conseil ou Conseil d'Etat de 1803. Comme, d'autre part, un « goûter » avait eu lieu à Yverdon le 14 juillet, les Conseils furent avertis le 6 août des mesures politiques, judiciaires et militaires que le gouvernement avait prises.

Les Conseils n'eurent plus à s'occuper de cette affaire jusqu'au 1^{er} octobre. Dans l'intervalle, une troupe de la partie allemande du canton, aux ordres du général d'Erlach,

vint occuper le Pays de Vaud et s'y comporta parfois comme dans un pays nouvellement conquis ; plusieurs personnes compromises quittèrent rapidement leur patrie, entre autres Amédée de la Harpe, Boinod d'Aubonne, et J.-J. Cart, de Morges ; beaucoup d'autres furent arrêtées et la Haute Commission décida de réunir à Lausanne les représentants des villes où des manifestations avaient eu lieu le 14 juillet afin de leur adresser une de ces censures dont Berne avait le secret.

Ce fut la célèbre cérémonie du 30 septembre 1791 dans laquelle les représentants de LL. EE. semblèrent vouloir montrer de la manière la plus théâtrale, la puissance du gouvernement de Berne. Siégeant au Champ de l'Air, la Haute Commission se rendit au château, entourée d'un brillant Etat-major et au milieu de la double haie des soldats des divisions de Gumoëns et d'Erlach. Les députés des villes suivirent bientôt le même chemin « mais tête nue, précédés d'huissiers bernois, dit La Harpe dans son *Essai sur la constitution du Pays de Vaud*, exposés aux insultes des paysans et de la soldatesque, tandis que des décharges d'artillerie répétées de minute en minute, annonçaient au loin le triomphe insultant de l'oligarchie et l'asservissement du Pays de Vaud ».

La Harpe était un adversaire juré du gouvernement de Berne, il n'assista pas à la procession du 30 septembre et son récit pourrait être considéré comme entaché d'exagération. Il ne le semble pas cependant. Il est incontestable que cette cérémonie politique frappa vivement les esprits et qu'on peut la considérer comme un des événements qui ont le plus contribué à la Révolution vaudoise. Que dit, en effet dans ses *Mémoires écrits trente ans plus tard*, le colonel Ferdinand de Rovéréa, un des plus courageux et des plus loyaux défenseurs du régime bernois qui, le 30 septem-

bre 1791 était un des officiers principaux de l'Etat-major et qui, en cette qualité, assista à la célèbre procession et à la « cérémonie » qui suivit ? Voici :

« Les Conseils de Lausanne, Vevey, Moudon, Yverdon, Cossonay, Morges, Aubonne, Rolle et Nyon obéirent à la sommation de comparaître, chacun par une députation, devant la haute commission qui les reçut au château de Lausanne, où elle s'était rendue en pompe et où elle s'était entourée d'un grand appareil militaire. Là, en présence d'un nombreux auditoire, ces députations, hormi celles de Lausanne et de Vevey, eu égard à la meilleure conduite de ces deux villes, furent sévèrement admonestées sur les désordres et les provocations insultantes pour l'autorité souveraine, qui avaient été tolérées dans leur ressort, les menaçant, en cas de récidive, d'un châtement exemplaire.

» Aucun de ces vingt-sept députés ne répliqua ni ne proféra une parole ; mais quoique le Sénateur Fischer eût cherché à modifier, avec la douceur qui lui était naturelle, ce que sa mission avait de dur et de pénible, tous emportèrent et transmirent à leurs collègues, *un sentiment d'amertume dont le souvenir n'est pas encore effacé*¹. »

Un adversaire beaucoup plus fougeux encore de la *Révolution vaudoise* que ne l'était Rovérea, G.-H. Seigneux, parle de la manière suivante de cette journée dans son *Précis historique de la révolution du canton de Vaud*.

« Malheureusement les Commissaires bernois mirent, dans la convocation des diverses magistratures des villes du Pays de Vaud au château de Lausanne et dans les remontrances qui leur furent faites, une ostentation qui, jointe à un grand appareil militaire, blessa profondément l'amour-propre de plusieurs d'entre elles qui, jusqu'alors, avaient fait preuve de leur attachement au gouvernement². »

¹ Rovérea. *Mémoires* I, 76.

² G.-H. Seigneux : *Précis historique...* I, p. 98.

Rovéréa termine son récit par la mention suivante : « Cette *sinistre journée* fut terminée par un repas splendide et bruyant que donna la ville de Lausanne aux généraux et principaux officiers des deux divisions. » Le conseil de Lausanne offrit des vins d'honneur pour ce banquet qui fut servi dans la salle de ses séances, soit celle du Conseil communal actuel.

Pendant qu'à l'Hôtel de ville de Lausanne les courtisans buvaient du Désaley à la santé de LL.-EE., les députations des villes vaudoises rentraient tristement et le cœur ulcéré dans leurs localités respectives.

* * *

Voyons maintenant, dans les manaux d'Yverdon les échos des événements, la manière dont les Conseils accueillirent les actes du gouvernement, les démarches inutiles qu'ils firent pour se justifier et le récit de ce qui s'était passé dans cette ville le 14 juillet.

Du 1^{er} octobre 1791.

Leurs Excellences, nos souverains Seigneurs ayant donné des ordres pour que les Présidens¹ des conseils des différentes villes du Pays de Vaud se rendissent à Lausanne avec deux membres du petit² et quatre du grand Conseil³ à l'audience de la Haute Commission qui y siège : Messieurs les conseillers Jean-Jaques Perceret et Lieutenant Pillivuyt pour les Douze et Messieurs le Capitaine Mandrot, asses-

¹ Le *Président* était le banneret Auberjonois qui, en 1798, fut délégué par la ville d'Yverdon à l'Assemblée provisoire.

² Le *Petit Conseil*, ou *Conseil étroit*, ou *les Douze*.

³ Le *Grand Conseil* ou *Conseil des Vingt quatre*.

seur Ballival Bertrand, Samuel Develey et David Bourgeois pour les Vintg quatre, ayant été choisis pour cette députation par le Noble et Magnifique Seigneur Ballif¹. Le 28^e septembre dernier sans aucune notification aux Conseils, avec l'ordre, à chacun en particulier de partir le lendemain 29^e pour paroître devant la Haute Commission, le 30. Les susdits Messieurs s'étant rendus hier à l'audience de la Haute Commission entre 10 et 11 heures, sont revenus le même jour et le présent conseil a été convoqué aujourd'hui à dix heures par Monsieur le Banneret pour rendre compte de ce qui s'est passé.

Il a présenté un Rescript souverain qui leur a été remis par la Haute Commission après que lecture leur en eut été faite, lequel ayant été lû dans ce Conseil, a *douloureusement affecté le cœur de tous les membres qui le composent, en voyant que notre conduite en tous points irréprochable, vis à vis de notre Auguste Souverain, de même que celle des habitants de notre ville a du lui être présentée sous les couleurs les plus fausses pour être devenus les objets de son animadversion et des exhortations cominatoires qu'il nous adresse.* Sur quoi, il a été délibéré unanimement que nous ne pouvions nous dispenser de répondre le plutôt possible à des inculpations qui compromettroient l'honneur et la Religion du Conseil qui ont été jusqu'à présent et doivent toujours être intacts aux yeux de tous, mais surtout à ceux de notre Prince. En conséquence la Commission déjà établie pour la rédaction des mémoires a été chargée de présenter le plutôt possible aux Conseils une réponse apologétique qui fasse connoître nos sentiments et notre innocence à nôtre Souverain.

¹ Le bailli était *Vincent de Sinner*, en fonction de 1789 à 1795.

Teneur du Susdit Rescript.

Lettre de LL. EE. du Conseil Souverain aux Seigneurs Commissaires d'Etat députés par LL. EE. :

Les désordres qui se sont commis depuis quelque tems en différents endroits du Pays de Vaud, particulièrement les 14 et 15^e juillet à Ouchy, à Rolle ou ailleurs, nous ont fait voir, qu'un esprit d'innovation, aussi dangereux pour le bien public que contraire à nôtre Constitution, avoit pris chez un asses grand nombre de sujets de ce pays la place de l'affection et de la confiance.

Nous avons même vû que plusieurs d'entr'eux y avoient encore ajouté une intention très criminelle sans doute, et qu'ils se proposoient d'exécuter par le moyen des secours qu'ils se flattoient de trouver dans le Pays et dans l'Etranger.

Les Conseils de la majeure partie des Villes, qui n'ont pas pû ignorer tous ces désordres, aussi attentatoires à l'honneur et à la sécurité du Gouvernement, qu'au repos et à la tranquillité du Citoyen, se sont conduits dans ces circonstances de manière à nous faire croire, qu'ils manquaient ou de volonté, ou tout au moins de vigueur et de fermeté, pour les dénoncer à nos Baillifs et pour conjointement avec eux les réprimer ou les empêcher.

Notre caractère de Souverains et de Pères de nos fidèles Sujets nous impose impérieusement le devoir de prévenir efficacement à l'avenir tous les désordres de cette espèce par des mesures vigoureuses. C'est à cet effet aussi que nous avons ordonné de prendre des informations exactes et d'instruire des Procédures sur tous ces différens faits, d'après lesquelles nous jugerons les coupables et leur ferons subir des peines proportionnées à leur délit.

Nous avons en attendant jugé nécessaire de vous charger Messieurs nos très chers collègues d'évoquer à votre audience, une députation de la Magistrature de la ville d'Yverdon, composée du Président, de deux Membres du petit et

de quatre Membres du grand Conseil et de lui déclarer que si par un effet de nôtre indulgence paternelle, nous voulons bien, pour le moment, nous décider à retirer une partie du militaire que nous avons mis sur pied, ce n'est que dans la persuasion que tous les Magistrats d'Yverdon rempliront à l'avenir leurs devoirs de Magistrats et de Sujets avec plus de zèle et d'exactitude, et que par cette preuve de fidélité dont nous exigerons en son tems, de nouveau l'assurance solennelle, ils gagneront la confiance entière du Gouvernement, dont ils jouissoient ci-devant ; et s'il leur arrivoit de se rendre coupables de nouvelles négligences, nous nous verrions obliges, malgré nous, d'employer des moyens d'exécution, qui tomberont à la charge des Villes et de leurs habitans, et nous nous procurerions par ces voyes, que leur conduite auront rendües nécessaires, ce que nous espérons d'obtenir par celle de la douceur et de l'exhortation.

La première preuve de son zèle que le Magistrat d'Yverdon puisse nous donner, sera de concourir avec empressement et autant qu'il sera en son pouvoir à vous faciliter Messieurs et très chers Collègues le travail dont vous êtes chargés et d'exécuter avec autant d'exactitude que de fermeté les ordres que vous jugerez à propos de lui donner en vertu de vos pleins pouvoirs.

Vous aurés soin, Messieurs et très chers Collègues de communiquer aux Députés d'Yverdon nôtre présente déclaration souveraine afin qu'elle leur serve de règle de conduite et vous leur ordonnerez, en leur remettant une copie des présentes, de la faire enregistrer dans les protocoles de leur Conseil. Sur ce, nous vous recommandons, chers collegues à la protection divine.

Donné ce 23^{me} septembre 1791.

L'Avoyer, Petit et Grand Conseil de la ville de Berne.

(A suivre.)

Eug. MOTTAZ.
